

Association Pré-Textes

1 impasse Joseph Baudron

03400 YZEURE

pretextes.asso@outlook.fr



Concours de nouvelles 2024 - 2025

Préambule

Pré-Textes est une association littéraire qui a pour but de promouvoir la littérature bourbonnaise, d'hier (rééditions d'auteurs oubliés par exemple), d'aujourd'hui (salons du livre notamment) ou de demain (aide à la publication).

Pour dynamiser son action, Pré-Textes a décidé d'organiser, en partenariat avec d'autres organismes volontaires, un concours de nouvelles.

Le règlement

Article 1 :

L'association Pré-Textes organise **du 16 septembre 2024 au 15 mars 2025** un concours de nouvelles ouvert à toute personne, sans distinction de nationalité ni de lieu de résidence. Les membres du jury ainsi que les membres du conseil d'administration des associations organisatrices et partenaires ne peuvent pas concourir.

Ce concours est ouvert à deux catégories de participants :

1. « Adultes » = à partir de 18 ans.
2. « Juniors » = de 10 ans à 18 ans, avec l'autorisation du responsable légal

Article 2

Le thème du concours est « **Un drôle d'oiseau** ».

Article 3

Chaque participant s'engage à présenter une nouvelle personnelle et originale n'ayant fait l'objet d'aucune publication préalable ; tout plagiat complet ou partiel sera éliminatoire.

Chaque participant pourra présenter deux nouvelles au maximum.

Article 4

Les textes devront être rédigés en langue française, respecter le présent règlement et répondre aux critères littéraires d'une nouvelle :

Une nouvelle est une fiction brève, un écrit complet. Ce n'est ni une légende, ni un conte, ni un récit. Le nombre de lieux et de personnages est restreint, il y a peu de dialogues. La durée de l'action s'étale sur un laps de temps assez court. La situation initiale est modifiée dans le déroulement de l'histoire apportant un changement. La fin, appelée chute, ouverte ou fermée, est imprévisible, surprenante et pertinente.

Ils devront avoir un titre original mentionné sur la première page, différent du thème.

Article 5

Les nouvelles ne devront pas dépasser 12 000 caractères (espaces comprises) et respecter les règles suivantes :

- Format A4 (21 x 29.7 cm),
- Police Times New Roman ou équivalent, taille 12 points, noir,
- Interligne 1.5,
- Marges horizontales et verticales standard : 2,2 cm
- Pages numérotées,

Un document cadre peut être téléchargé (en format Word et Open Office) sur le site de l'association Pré-Textes : <https://pre-textes.fr/>.

Article 6

Les nouvelles ne devront comporter aucun signe distinctif (dessin, graphique, caractères spéciaux...) sous peine d'exclusion du concours.

Article 7

Une fiche d'inscription devra être renseignée par les participants et comportera les informations suivantes :

- Nom, prénom, âge
- Adresse postale complète
- N° de téléphone
- Adresse de messagerie électronique
- Titre de la nouvelle
- Le cas échéant, autorisation parentale (signature originale scannée pour l'envoi électronique)

Cette fiche est téléchargeable sur le site internet de Pré-Textes <https://pre-textes.fr/>

Cette fiche, complétée, devra être jointe à l'envoi de la nouvelle.

Article 8

Les nouvelles devront être envoyées par messagerie électronique, au plus tard le **15 mars 2025** à 18 h 00.

L'envoi devra comprendre le texte de la nouvelle en format Word ou OpenOffice et la fiche d'inscription. Il sera adressé à : pretextes.concours@outlook.fr

Toute nouvelle envoyée l'est définitivement et ne pourra pas être corrigée ni remplacée après l'envoi.

Article 9

Après réception et vérification par l'association, les participants recevront un message électronique confirmant l'enregistrement de leur candidature.

Article 10

Le jury est composé de membres bénévoles ayant des compétences leur permettant de porter un jugement qualifié sur les œuvres soumises à leur appréciation. Le ou la président(e) du jury, désigné(e)

par Pré-Textes est garant(e) du strict respect par le jury des critères littéraires du concours, de la qualité des débats et de l'indépendance des choix du jury.

Le jury est responsable de ses choix et n'a pas l'obligation de les justifier. Ses décisions sont sans appel.

Néanmoins, le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Respect du format de la nouvelle,
- Respect du thème,
- Originalité du texte,
- Respect de l'orthographe et de la grammaire.

Article 11

Les résultats du concours seront proclamés le **17 juin 2025**, puis seront disponibles sur le site internet de l'association, dans les jours qui suivent.

Aucune information relative aux textes non retenus par le jury ne sera communiquée. Les jurés sont tenus à la discrétion quant aux délibérations ; ils ne sont pas autorisés à émettre des avis, conseils et recommandations aux auteurs des textes soumis à leur jugement.

Article 12

Les prix suivants seront décernés :

- le Grand Prix du Jury, toutes catégories confondues : 200 €
- un prix pour la catégorie « Adultes » : 100 €
- un prix pour la catégorie « Juniors » : 70 €

D'autres récompenses seront offertes.

En cas d'envoi de deux textes, les participants ne pourront pas cumuler plusieurs prix.

Les lauréats seront prévenus individuellement et conviés à la remise des prix qui aura lieu à l'automne 2025, lors de la treizième Caravane du livre d'Yzeure.

La présence des lauréats à la cérémonie de remise des prix est vivement souhaitée, afin de permettre au public de découvrir les auteurs des textes primés. À défaut, ils devront être représentés. Les lots seront exclusivement remis en mains propres lors de la caravane du livre, soit à l'auteur soit à son représentant. Dans le cas où les récompenses ne seraient pas remises ce jour-là aux lauréats ou à leurs représentants, Pré-Textes en disposera à sa convenance.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des « coups de cœur » aux autres textes qui auront retenu son attention.

Les textes primés ainsi que les coups de cœur feront l'objet d'une publication sur le site internet de l'association.

Article 13

L'association Pré-Textes et ses partenaires se réservent le droit de diffuser et d'éditer les textes primés (ainsi que les coups de cœur), sous quelque forme que ce soit. Les lauréats ne pourront s'opposer à l'utilisation de leur texte.

Ils restent propriétaires de leurs nouvelles mais autorisent les organisateurs à les publier, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs. Ils attestent être titulaires de l'intégralité des droits patrimoniaux afférents à ces nouvelles.

Les recettes qui résulteraient de cet usage seront utilisées dans le respect des statuts de Pré-Textes, association à but non lucratif, et de ses partenaires.

Article 14

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions du jury.